

MISE À JOUR SUR LA COVID-19



Message de l'ADC à toutes les parties prenantes

Ci-dessous figure un portrait des efforts de l'Association dentaire canadienne (ADC) en réaction à la pandémie pour la semaine se terminant le 12 juin 2020.

Points saillants de la semaine : Le point sur la COVID-19

- Actuellement, il y a quelque 7,6 millions de cas dans le monde, ce qui constitue une augmentation de 19 % dans la dernière semaine. Aussi, la semaine dernière a connu une journée avec la plus forte augmentation de nouveaux cas enregistrée depuis le début de la pandémie.
- Aux États-Unis, le nombre de cas dépasse les 2 millions. Il y a eu une augmentation de 10 % des cas dans la dernière semaine, ce qui s'inscrit dans la tendance des deux semaines précédentes.
- Au Canada, il y a eu une augmentation de 5 % des nouveaux cas dans la dernière semaine, avec un taux de mortalité de 8 % attribuable en grande partie aux éclosions dans les établissements de santé, les centres de soins de longue durée, les usines de transformation des aliments, etc.
- La situation au Québec et en Ontario s'est améliorée et le nombre de nouveaux cas quotidiens dans ces provinces est enfin à la baisse. Parmi tous les décès liés à la COVID-19 au Canada, 63 % ont eu lieu au Québec et 31 % en Ontario.
- Il continue à y avoir plus de 300 nouveaux cas de COVID-19 par jour en Ontario, sauf aujourd'hui (12 juin) où ce chiffre est descendu tout juste sous la barre des 200. Une augmentation du nombre de nouveaux cas quotidiens est considérée comme une résurgence plutôt qu'une seconde vague du virus, car ces éclosions se situent dans des communautés précises. La flambée du nombre de jeunes (dans la vingtaine) qui sont déclarés positifs constitue une nouvelle préoccupation. Bien que le premier ministre de la province ait prolongé l'état d'urgence jusqu'à la fin de juin, il a annoncé que de nouvelles entreprises pouvaient ouvrir leurs portes et reprendre leurs services.

- Cette semaine, l'Organisation mondiale de la santé a utilisé [sa présence dans les médias sociaux](#) pour tenter de dissiper la confusion entourant la propagation du coronavirus par les personnes qui n'ont pas de symptômes. Les paramètres de cette diffusion restent à déterminer.
- Le gouvernement du Canada anticipe une deuxième vague, probablement à l'automne, et fait des provisions d'équipement de protection individuelle (ÉPI).
- À l'horizon, il n'y a pas encore de nouveaux médicaments, de tests de pointe et de vaccin pour lutter contre le virus.
- La profession dentaire doit continuer à faire preuve de vigilance en ce qui concerne le dépistage de la COVID-19 chez ses patients avant leur rendez-vous et au moment où ils se présentent au cabinet.
- La réponse de l'Agence de la santé publique du Canada à la pandémie semble maintenant passer du mode de gestion de crise au mode de gestion de longue haleine.

Rappels!

1. **Port du masque non médical** : L'administratrice en chef de la santé publique du Canada recommande à la population de porter un masque non médical dans les situations où il est difficile de maintenir une distance spatiale de deux mètres et recommande aussi que les patients portent un masque chez le dentiste.
2. **Suivi des cas dans les lieux communs** : Les cas de transmission dans des lieux communs, tels qu'une cafétéria ou une salle de toilette, demeurent préoccupants. Il est important de ne pas baisser la garde. Il faut continuer à prendre toutes les précautions nécessaires, y compris désinfecter les surfaces des aires communes comme les comptoirs, les poignées de porte, les robinets, les lavabos et les toilettes, et respecter la distance entre deux personnes pour éviter que le virus ne se transmette.

Dernières nouvelles des initiatives de défense des intérêts de la profession

Nouveau! Présentation de l'ADC devant le Comité permanent de la santé : Le 10 juin 2020, l'ADC a pris la parole devant le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes dans la foulée de l'évaluation qu'il continue de mener sur les incidences de la COVID-19. Les Drs Jim Armstrong, président, et Aaron Burry, directeur adjoint aux affaires professionnelles, ont représenté l'ADC. Ils ont formulé trois grandes recommandations aux parlementaires :

1. Que les dentistes soient reconnus comme des travailleurs de la santé de première ligne essentiels quand il est question d'accès à l'ÉPI;
2. Que le gouvernement fédéral crée une enveloppe de 3 milliards de dollars expressément pour la santé buccodentaire dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé;
3. Que des critères de base en matière de santé buccodentaire soient inclus dans tout examen futur de l'état de santé dans les centres de soins de longue durée.

Le comité a remercié l'ADC de son exposé et a posé des questions sur les incidences de la COVID-19 sur la profession. Voir le [texte de l'exposé](#) [en anglais] de l'ADC et la [webdiffusion](#) à partir de **16:42** [en anglais].

À venir! Changements à la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) : Le projet de loi C-17, *Loi concernant certaines mesures additionnelles liées à la COVID-19*, a été déposé à la Chambre des communes le 10 juin 2020. Cette nouvelle mesure législative apportera des changements à la PCU et à la SSUC. Ces changements ont pour objectif d'inciter les Canadiens en mesure de travailler à passer de la PCU à la SSUC.

Parmi les changements clés qui profiteront aux cabinets dentaires, il y a le fait de :

- rendre inadmissibles à la PCU les personnes qui refusent de reprendre le travail quand leur employeur leur demande ou qui rejettent une offre de travail raisonnable;
- raccourcir les périodes d'admissibilité, les faisant passer de quatre à deux semaines, à compter du 5 juillet 2020;
- créer une ouverture dans la loi pour que les entreprises ayant recours à un administrateur de la paie soient admissibles à la SSUC. L'ADC avait soulevé cet enjeu qui semblait nuire à l'admissibilité des cabinets ayant un accord de partage des frais ou étant constitué en société de personnes.

Jusqu'à présent, l'opposition a refusé de débattre du projet de loi. Davantage d'information sera communiquée prochainement.

Nouveau! Consultations prébudgétaires de 2020 : Le Comité permanent des finances a annoncé cette semaine qu'il commencerait les consultations prébudgétaires annuelles, qui se dérouleront cette année sous le thème « redémarrage de l'économie et relance ». La date limite pour soumettre un mémoire est fixée au 7 août 2020. Dans les prochaines semaines, l'ADC fera circuler une ébauche de mémoire à des fins de discussion.

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Initiatives du gouvernement fédéral : Le gouvernement du Canada travaille étroitement avec des partenaires pour s'assurer que les Canadiens ont accès à l'information, aux ressources et au matériel nécessaires pour rester en sûreté et en santé durant la pandémie de COVID-19.

Nouveau! Le gouvernement du Canada a lancé un nouveau [carrefour](#) en ligne qui réunit toutes les ressources offertes pour que les organisations puissent acheter et vendre de l'ÉPI. À mesure que les entreprises reprennent leurs activités, elles ont besoin d'information fiable sur la façon d'acheter et de vendre le matériel nécessaire pour assurer leur sûreté et celle des autres.

Le Carrefour sur l'approvisionnement présente aux organismes d'un bout à l'autre du Canada des ressources et de l'information fédérales, provinciales, territoriales et autres sur l'ÉPI. Les acheteurs y trouveront des listes de fournisseurs d'ÉPI en plus de conseils pour la planification de leurs achats. À mesure que Services publics et Approvisionnement Canada continue de travailler avec nos partenaires et groupes consultatifs, le carrefour s'enrichira d'autres ressources.

Mise à jour : Codes du Guide du système de codification standard et du répertoire des services pour la fourniture d'ÉPI

Les frais supplémentaires pour l'ÉPI exigés par certains dentistes attirent l'attention des médias. Le quotidien *The Globe and Mail* a demandé à l'ADC de réagir à ce dossier.

La position de l'ADC est la suivante : à la suite de consultations avec les associations dentaires provinciales et territoriales qui utilisent le *Guide du système de codification standard et du répertoire des services* comme barème, l'ADC a approuvé deux nouveaux codes pour l'utilisation élargie d'ÉPI durant une pandémie. Un code sert à l'ÉPI requis pour les interventions ne générant pas d'aérosols et le second pour l'ÉPI requis pour les interventions générant des aérosols.

L'ADC n'a pas le mandat de formuler des recommandations au sujet des honoraires; cette responsabilité incombe aux associations dentaires provinciales et territoriales. Le rôle de l'ADC se limite à définir les codes pour la publication du Guide et l'évaluation des demandes d'indemnisation.

Tous les utilisateurs du Guide ont été avisés qu'ils peuvent maintenant utiliser ces deux nouveaux codes. Toute question au sujet de l'ajout de ces codes doit être adressée directement aux [associations dentaires provinciales et territoriales](#). Les demandes d'information sur la couverture des régimes d'assurance dentaire doivent être adressées aux compagnies d'assurance, et l'ADC redirigera toute demande en ce sens aux compagnies pertinentes.

Rappels :

- Ces codes ne doivent pas être employés pour le temps supplémentaire que les dentistes consacrent à mettre et à retirer cet équipement ni pour le temps supplémentaire nécessaire pour voir un patient.
- Les demandes qui comportent ces codes peuvent être transmises par CDAnet et les assureurs pourront les évaluer dès qu'ils auront adapté leurs systèmes servant au règlement des demandes. Toutefois, pour l'instant, il n'est encore pas certain que les promoteurs des régimes d'assurance accepteront de couvrir les frais imputés à ces nouveaux codes de service. La décision dépendra de chaque régime et sera prise en collaboration avec les promoteurs.

À venir : L'ADC sait que le temps nécessaire pour assurer les traitements dentaires s'est allongé en raison des protocoles provinciaux de reprise des activités. Des discussions avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes sont en cours. Il sera question du temps nécessaire que les dentistes doivent investir dans le nouveau matériel et des autres coûts connexes pour les dentistes. L'ADC fera part le point dès qu'il y aura du nouveau.

Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités

Le Groupe de travail sur la reprise des activités, qui compte un représentant de chacune des associations dentaires provinciales membres de l'ADC, se réunit toutes les semaines pour :

1. faire le point sur la reprise des activités dans les cabinets dentaires au pays;
2. élaborer des stratégies en vue d'obtenir et de garantir de l'ÉPI;
3. définir les messages à diffuser au grand public au sujet de la reprise des activités des dentistes.

Nouveau! Version 2 du Manuel pour la reprise des activités dans les cabinets dentaires diffusée aux associations dentaires provinciales et territoriales

La version 2 du manuel français est maintenant prête et a été diffusée aux associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC. La version 2 du manuel anglais avait été distribuée la semaine d'avant. Pour éviter toute confusion éventuelle, si l'ADC reçoit une demande au sujet de la dernière version du manuel provenant d'autres parties prenantes (telles les facultés de médecine dentaire), elle sera adressée à l'[association dentaire provinciale ou territoriale](#) de la région du demandeur.

À venir : Message d'intérêt public : *Soucieux de votre santé buccodentaire, votre dentiste est prêt à vous voir*

À mesure que les cabinets dentaires de tout le pays se préparent ou commencent à rouvrir leurs portes, l'ADC et le Groupe de travail sur la reprise des activités mettent la touche finale au message à communiquer qui a été élaboré après consultation des membres du groupe de travail sur les communications de l'ADC. Ce matériel vise à inciter la population à consulter son dentiste et à recommencer à obtenir des soins d'hygiène dentaire aussi tôt que possible.

L'ADC prévoit publier un communiqué de presse prochainement, qui sera appuyé par une petite campagne dans les médias sociaux. Les associations dentaires provinciales membres de l'ADC recevront une trousse de promotion bilingue pour les médias sociaux qu'elles peuvent utiliser, aimer et partager comme bon leur semble.

À venir : Conseils pour prolonger la durée de vie de l'ÉPI

Pour aider le Groupe de travail sur la reprise des activités dans ses efforts, l'équipe de CDA Oasis mène des entrevues et des discussions avec des dentistes de partout au pays au sujet de leur expérience du retour à l'exercice et des conseils qu'ils ont pour prolonger la durée de vie de l'ÉPI dans leur région.

Rappel : Le groupe de travail continue de passer en revue sa liste de résultats à livrer et à établir des priorités. Toute attente particulière ou demande spéciale peut être adressée au groupe de travail par l'entremise des représentants des associations dentaires provinciales membres de l'ADC.

Intermédiaire pour la diffusion des connaissances et de l'information

[CDA Oasis](#) est le principal outil de communication qu'utilise l'ADC pour transmettre des renseignements urgents au secteur dentaire au sujet de la pandémie de COVID-19.

CDA Oasis produit une série d'entrevues vidéo avec des membres du conseil d'administration de l'ADC, de l'équipe de réaction à la COVID-19 de l'ADC ainsi que d'autres experts pertinents. Les vidéos suivantes [en anglais] ont été publiées cette semaine :

- [Quelle est la situation actuelle du marché de l'ÉPI pour le secteur de la médecine dentaire?](#) : Rhonda Lawson, directrice générale de l'Association canadienne de l'industrie dentaire (ACID), parle de la pénurie d'équipement de protection individuelle (ÉPI) et des efforts de l'ACID pour aider le secteur de la médecine dentaire à s'en procurer. (8 juin)

- [Utiliser la vidéo pour renouer avec ses patients après la crise de la COVID-19](#)
Pendant que la réouverture des cabinets s'organise partout au Canada, l'un des défis des dentistes consiste à renouer avec leurs patients et à leur assurer qu'il n'y a pas de danger à revenir pour un traitement. Le Dr Izchak Barzilay explique comment il utilise la vidéo pour briser la glace avec sa patientèle. (4 juin)

Le bulletin de CDA Oasis de cette semaine a compilé « [des nouvelles de valeur](#) » liées à la COVID-19.

Rappel : Le numéro 3 de *L'essentiel de l'ADC* est [en ligne](#).

Santé mentale et bien-être

La pandémie de COVID-19 pèse lourdement sur les personnes et les familles des quatre coins du Canada. Pour cette raison, il est plus important que jamais de veiller à sa santé mentale et à son bien-être général.

Le gouvernement du Canada a lancé une page Web intitulée [Prendre soin de sa santé mentale et physique durant la pandémie de la COVID-19](#), qui comprend les sections suivantes :

- [En cas de crise](#)
- [La peur, le stress et l'inquiétude sont normaux en temps de crise](#)
- [Conseils pour prendre soin de vous](#)
- [Autres moyens d'obtenir de l'aide](#)
- [Ressources provinciales et territoriales](#)



Ce service offre gratuitement des services de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les dentistes, leur personnel et leur famille.

Centre d'assistance de l'ADC

Le centre d'assistance de l'ADC aide les dentistes et le personnel dentaire à s'y retrouver dans les programmes d'aide du gouvernement fédéral et à y accéder.

Si vous avez besoin d'aide, appelez le centre d'assistance de l'ADC au **1-866-232-0385**, **du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 20 h, heure avancée de l'Est.**



L'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19 travaille sans relâche sur plusieurs plans pour aider à atténuer les contrecoups de la COVID-19 sur la profession dentaire. L'ADC s'affaire à aborder les questions scientifiques, cliniques, économiques et commerciales ayant une incidence sur l'exercice de la médecine dentaire, ce qui comprend le déploiement d'efforts pour veiller à la santé mentale et au bien-être des dentistes, de leur famille et du personnel dentaire durant cette période difficile. L'ADC fera régulièrement le point quand il y aura du nouveau.



Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Téléphone : 1-866-788-1212
Adresse électronique : reception@cda-adc.ca
www.cda-adc.ca/fr



CANADIAN
DENTAL
ASSOCIATION
ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

Le présent document, ainsi que tout fichier lié qui y est associé, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire. Il peut contenir des données protégées et/ou confidentielles. Il est strictement interdit de copier, de diffuser ou de distribuer ce message ou son contenu. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez l'effacer de votre système et répondre à ce message afin que nous puissions veiller à ce qu'à l'avenir, cette erreur ne se reproduise pas. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, il vous est aussi strictement interdit de copier ou de distribuer ce message ou son contenu.